

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE
DE VOUVRAY ET VERNOU-SUR-BRENNE**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU COMITÉ SYNDICAL
EN DATE DU 13 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois le jeudi treize avril à quatorze heures, le comité du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vouvray – Vernou-sur-Brenne, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal de Vouvray, sous la présidence de monsieur Gilles GASNIER, Président.

Etaient présents :

Mme Pascale DEBALLÉE, M. Gilles GASNIER, M. Didier LAURIN, M. Franck MAZET, Mme Brigitte PINEAU.

Etait absente :

Mme Françoise DUBRAY.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal du comité syndical du 02 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

1. Vote du compte de gestion 2022.

Monsieur le Président présente le compte de gestion établi par le Trésorier de la collectivité pour le budget du SIAEP de l'année 2022.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'Ordonnateur et du compte de gestion du Trésorier,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir délibéré,

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Vote du compte administratif 2022.

Monsieur le Président présente le compte administratif de l'exercice 2022 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	123 763.86	75 875
Recettes	169 201.99	93 409
<i>Résultat exercice n</i>		
Excédent	45 438.13	17 534
Déficit		

Considérant que Monsieur le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022 les finances du S.I.A.E.P en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Monsieur MAZET, Vice-Président, ayant été désigné pour présider la présente délibération, Monsieur le Président ayant quitté la salle,

Après avoir délibéré,

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'année 2022.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

Les membres du Conseil Syndical prennent connaissance du résultat de clôture de l'exercice 2022 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	123 763.86	75 875
Recettes	169 201.99	93 409
<i>Résultat exercice n</i>		
Excédent	45 438.13	17 534
Déficit		
<i>Résultat reporté n-1</i>		
Excédent	156 934.58	255 950.01
Déficit		
<i>Résultat de clôture</i>		
Excédent	202 372.71	273 484.01
Déficit		

Constatant que le compte administratif 2022 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 202 372.71 €
- Un excédent cumulé d'investissement de273 484.01 €

Après avoir délibéré,

Le comité syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de 202 372.71 € en excédent reporté de fonctionnement au compte 002. Le solde d'exécution de la section d'investissement de 273 484.01 € est reporté en section d'investissement au 001.

4. Vote de la surtaxe sur l'eau pour 2023.

Monsieur le Président rappelle les tarifs actuels :

Abonnement	20 € H.T
Consommation (par m3)	0.39 € H.T

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical décide à l'unanimité de conserver les montants en vigueur des parts fixe et proportionnelle de la surtaxe sur l'eau pour 2023 tels que figurant ci-dessus.

5. Vote du budget unique 2023.

Monsieur le Président présente le budget unique 2023 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses dans chaque section de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 380 873 €
- Section d'Investissement : 615 814 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le budget unique 2023 tel que présenté ci-dessus.

Fait à Vouvray, le 13 avril 2023.



Le Président,

Gilles GASNIER